

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2017

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE Maire.

Absents excusés : Mme Stéphanie PLAZA, Monsieur Maxence DUPUPET

Il a délibéré sur les questions suivantes.

### SYDER :

#### Modification des statuts

##### 1° : Composition du Comité SYNDICAL

Monsieur le Maire explique que le Comité Syndical dans son Assemblée Générale du 24 janvier 2017 a approuvé deux modifications des statuts du SYDER et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications envisagées.

Il s'agit de la suppression dans la rédaction des statuts de toute référence à des strates de population

##### **Article 6.2-1 : désignation des délégués titulaires et suppléants – règles générales**

« Chaque Commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à l'exception des communes désignées à l'article 6.2-2. Les établissements de coopération intercommunale disposent de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants. Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, la représentation peut être revue par modification statutaire pour tenir compte de l'évolution de la population »

##### **Article 6.2-2 : désignation des délégués titulaires et suppléants – cas particuliers**

« Par exception à la règle de représentation énoncée au premier alinéa de l'article 6.2-1, les Communes suivantes disposent de la représentation indiquée ci-après /

Belleville : 2 titulaires, 1 suppléant

Genas : 3 titulaires, 1 suppléant

Gleizé : 2 titulaires, 1 suppléant

Tarare : 3 titulaires, 1 suppléant

Villefranche sur Saône : 5 titulaires, 2 suppléants

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le projet de modification.

##### **2° : intégration d'une compétence optionnelle Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)**

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité aux Communes de créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures.

Cette possibilité s'entend sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire de la commune concernée. Les communes peuvent transférer cette compétence « Infrastructure de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) au SYDER en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité.

Il est donc proposé de modifier l'article 2-Objet du Syndicat-Paragraphe 2.2- Au titre des compétences optionnelles par l'ajout d'une compétence : « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Sont modifiés les articles 3.4 : « modalités de reprise des compétences à caractère optionnel », « 4.6 : modification statutaires » et 5.2 : « dispositions financières – contributions des adhérents au syndicat »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ce projet et répond favorablement à l'enquête lancée par le SYDER

### **télé-relève des compteurs de Gaz**

GRDF demande l'autorisation de poser des antennes relais sur l'église et sur la maison des associations, une étude de faisabilité doit être réalisée

### **AUGMENTATION PRIX CANTINE**

Le prix du repas passe DE 4.20 € à 4.50 € au premier septembre 2017.

### **TRAVAUX BATIMENTS :**

- Ecole : Mobilier scolaire, Informatique : suite aux tractations, le budget de 15 000 € est ramené à 11 000 € pour le mobilier, une subvention de 4 000,00 € pourrait être octroyée par l' Education Nationale pour l'école numérique
- Boulangerie : les travaux auront lieu pendant les congés de la Boulangerie, le commerce sera fermé du 6 au 26 juin.

### **FETES ET CEREMONIES :**

- Repas des Anciens du 22 avril
- 8 mai : dépôt gerbe à 11 h 45
- Rosé nuits d'été et feu d'artifice le 13 juillet
- Concours de dessins des enfants de l'école à CERVIA :Monsieur le Maire félicite les enfants des écoles qui ont participé au concours et se sont placés dans les dix premiers rangs

### **URBANISME :**

- CU vente DEMAUGE-BOST/LABORDE
- DP MONTALAN : piscine
- DP EDIGIO / Pergola démontable
- DP GFA CHALUS : Division
- PC SIMON : Modificatif (création ouverture, suppression ouverture déplacement et redimensionnement piscine)
- PC SARL BEYLAT PARTICIPATIONS –(Restructuration ancienne cave coopérative, création de 4 lots
- PA SERVIM : réalisation de lots viabilisés avec création d'espaces verts et équipements communs

### **ELECTIONS**

- Tour de garde pour les élections présidentielles

### **Budget primitif 2017, vote des taux**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Claude ALLES, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 715 766 à la section de fonctionnement et 628 988 € à la section d'investissement

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts en votant un coefficient égal à 1.000000

Taxe d'habitation : 14.07 %

Taxe Foncier Bâti : 13.87 %

Taxe foncier non bâti : 18.54 %

### **BUDGET CCAS**

La commission administrative à l'unanimité des membres présents vote le budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 788.98 €

### **QUESTIONS DIVERSES**